

Après-Midi de conférences du Club Social le Jeudi 22 novembre 2018

Le Jeudi 22 novembre 2018

Le Club Social organise le jeudi 22 novembre 2018 de 13h30 à 18h, deux conférences à l'Hôtel MERCURE, 27 Rue de la terraudière à Niort.



La première conférence de 13h30 à 15h30

Animée par Olivier CAMBRAY, Expert-Comptable, se déroulera de 13h30 à 15h30, elle portera sur :

« Recruter et intégrer un nouveau salarié : les règles et enjeux en matière de gestion des ressources humaines »

Ce que l'on peut faire, ce que l'on doit faire et ce que l'on ne doit pas faire.

Recruter est une phase clé du processus de la gestion des ressources humaines, mais ce n'est pas toujours simple de faire « un bon recrutement » !

Profil du poste, fiche de fonction, canaux de recrutement (sourcing), sélection des candidats, gestion et contenu des entretiens, techniques de recrutement, accueil et intégration? Les étapes « d'un bon recrutement » sont nombreuses et toutes essentielles.

Autant bien les connaître pour bien les maîtriser !

Le tout dans un cadre juridique de plus en plus contraignant.

La seconde conférence de 16h à 18h

Animée par la Sécurité Sociale des Indépendants, se déroulera de 16h à 18h, elle portera sur :

« La protection sociale obligatoire du chef d'entreprise indépendant »

Panorama de la protection sociale des indépendants avec toutes les nouveautés 2018 et les aides proposées par la Sécurité sociale pour les indépendants aux assurés en difficulté.

Présentation de la protection sociale des indépendants :

- Les formalités d'inscription
- Le calcul détaillé des cotisations en début d'activité et en régime de croisière
- Les prestations maladie-maternité et retraite
- Le statut du conjoint

Si vous êtes intéressé(e), je vous remercie de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription, accompagné le cas échéant de votre règlement, au secrétariat du Conseil Régional, 33 avenue de Paris, CS18733, 79027 Niort cedex 9 (gdhainaut@experts-comptables.org), avant le 19 novembre 2018.

Ces conférences sont gratuites pour les adhérents du Club Social. Pour adhérer au Club, je vous invite à vous connecter sur le site : www.boutique-experts-comptables.com, rubrique « CLUBS »

Nous vous rappelons que les adhérents aux Clubs peuvent se faire représenter par une autre personne. En revanche, les stagiaires experts-Comptables, adhérents aux Clubs, ne peuvent en aucun cas se faire représenter par une tierce personne.

Participer aux conférences

Adhérer aux clubs

URL source: <http://experts-comptables-poitou-charentes-vendee.fr/agenda/apres-midi-de-conferences-du-club-social-le-jeudi-22-novembre-2018>